

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 690

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Trébuchet, Mme Mansouri, M. Michoux, M. Verny, Mme Ricourt Vaginay, M. Limongi,  
Mme Roy, M. Jolly, M. Golliot et M. Lenoir

-----

**ARTICLE 6**

À la deuxième phrase de l'alinéa 13, substituer au mot :

« quinze »

le mot :

« trente ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à accorder au médecin un délai adapté à la complexité de l'évaluation médicale et collégiale requise par une demande d'euthanasie ou de suicide assisté.